

Règlement du concours

Article 1 : Organismes du concours

Ce concours de nouvelles est organisé par le Laboratoire de Physique Subatomique & Cosmologie (LPSC) et l'Institut Laue-Langevin (ILL).

Le LPSC est une Unité Mixte de Recherche dont les tutelles sont l'Institut de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) du CNRS, l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'école Grenoble INP. Le LPSC est situé au 53 avenue des Martyrs, 38026 Grenoble. Numéro de téléphone : 04 76 28 40 00.

L'Institut Laue-Langevin est un centre de recherche neutronique international. Il est situé 71 avenue des Martyrs à Grenoble. Téléphone : 04 76 20 71 07.

Article 2 : Cadre du concours

Thème : La matière noire ! Près d'un siècle qu'elle nous nargue. Insaisissable mais omniprésente. Évanescente mais capable de sculpter la toile cosmique.

Elle constitue 81 % de la matière et 24 % de l'ensemble de l'Univers. Pourtant elle est invisible et n'a jamais encore pu être détectée. Elle serait faite de [particules élémentaires](#) absolument inconnues : wimps ? symmetrons ? axions ? Les chercheurs sont partis à leur recherche pour essayer de réconcilier l'infiniment petit et l'infiniment grand.

Imaginez une nouvelle qui mette en scène la matière noire.

Seul le genre de la science-fiction est accepté.

Le concours est ouvert aux plus de 9 ans. En fonction de leur âge les candidats concourront dans une des deux catégories suivantes : 9-15 et 16-99 ans, (âge au 31 octobre minuit). Les éventuels centenaires recevront un prix spécial.

Le concours donnera lieu à l'édition du recueil des deux nouvelles primées. Elles seront diffusées en version papier au Muséum de Grenoble, le jour du Dark Matter Day (31 octobre 2018) et en version numérique sur Echosciences Grenoble.

Date : la date limite de réception des nouvelles est le 30 septembre 2018 à 23h59.

Critères de jugement : les nouvelles seront jugées sur leur qualité littéraire et leur originalité.

- Il n'y a pas d'obligation à être scientifiquement juste (même si la nouvelle doit respecter le genre de la science-fiction)
- Le LPSC et l'ILL n'ont pas pour vocation de prendre position sur des sujets polémiques

Les décisions du jury sont souveraines.

La publication des résultats se fera sur le site Echosciences Grenoble et sera relayée sur les réseaux sociaux.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est gratuit, il est ouvert à toute personne âgée de 9 ans révolus résidant ou travaillant dans l'une des 49 communes de Grenoble Alpes Métropole. Voir la liste des 49 communes sur : <https://www.lametro.fr/11-49-communes.htm>

Tout.e participant.e mineur.e doit être autorisé, par l'un de ses parents ou par un représentant légal, à participer au présent jeu. Une demande d'autorisation parentale est téléchargeable à l'adresse <https://tinyurl.com/ydh7u52y>

Elle est à signer et à envoyer à Institut Laue Langevin, à l'attention de Françoise Vauquois, Concours Dark Matter, CS 20156, 38042 GRENOBLE Cedex 9.

L'absence d'autorisation ou une fausse autorisation ou une autorisation incomplète entraînera le rejet du document transmis. Enfin une identification du participant déclarée illisible par l'huissier de justice dépositaire du règlement entraînera le rejet du document.

Une même personne ne peut participer plusieurs fois au présent jeu en transmettant plusieurs textes, sous son nom ou son pseudo.

Sont exclus de toute participation au concours :

- les membres du Jury
- les personnels du LPSC et de l'ILL
- leurs conjoints et enfants
- les auteur.es d'un livre de fiction (roman, recueil de nouvelles) déjà publié (sauf compte d'auteur)

Les participant.es garantissent que les oeuvres proposés sont originales, inédites (interdiction de reproduire une oeuvre existante) et qu'ils et elles sont les seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces oeuvres. A ce titre, les participant.es font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à la réalisation des oeuvres et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à leur égard et assumeront la charge de tous les éventuels paiements en découlant. De façon générale, les participant.es garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 4 : Comment participer ?

Afin que les caractéristiques génériques de la nouvelle soient respectées, votre texte doit être court. L'histoire doit interpeller le lecteur et susciter son intérêt. L'action, concise, doit mettre en scène des personnages bien caractérisés. Elle se termine par un dénouement inattendu qu'on appelle la chute. **Le thème de ce concours est : "La Matière noire".**

La procédure de participation suivante devra **obligatoirement** être respectée :

1/ Mise en forme de la nouvelle :

- Le texte sera titré et paginé
- Le texte sera rédigé en font : Times new roman, corps : 12, interligne : double
- Le texte sera en français
- Le texte devra contenir 8000 signes, espaces comprises (+/- 10%)
- Le texte sera enregistré en format .rtf ou .doc ou .odt
- Le texte et le fichier ne porteront aucun signe distinctif permettant de révéler son auteur (ni dans son contenu, ni dans son titre)

2/ Procédure d'envoi :

- L'envoi de la nouvelle - une seule par auteur (ou par collectif) - se fera uniquement par email à l'adresse suivante : lamatierenoire@in2p3.fr au plus tard le 30 septembre 2018 à 23h59
- Le fichier texte de la nouvelle sera attaché comme fichier joint à l'email
- Dans le corps de l'email, le participant devra obligatoirement faire apparaître :
 - Nom, Prénom :
 - Date de naissance :
 - Adresse postale :
 - Code postal et ville :
 - Tél :
 - Titre de la nouvelle :
 - Et le texte suivant : "Je, soussigné(e),, certifie être l'auteur de la nouvelle intitulée que je joins à cet email. Par cet envoi, je participe au concours littéraire 2018 organisé par le Laboratoire de Physique Subatomique & Cosmologie et l'Institut Laue Langevin, et j'accepte les conditions du règlement."

La personne qui réceptionnera les nouvelles transmettra les fichiers aux membres du jury de façon strictement anonyme. Tous les participants auront un retour par email de bonne réception des nouvelles.

Toute participation qui ne prendrait pas en compte le respect du cahier des charges et de la procédure d'inscription (articles 2, 3 et 4) sera rejetée.

Article 5 : A gagner

Pour chacune des deux catégories (9-15 ans et 16-99 ans) :

Premier prix : une sculpture en chocolat conçue à la [Chocolaterie La Caraque](#) à Grenoble, d'une valeur de 300 €.

Deuxième prix : un bon d'achat de 75 € à la librairie O'Merveilles

Troisième prix : un bon d'achat de 50 € à la librairie O'Merveilles

En aucun cas les lots ne pourront donner lieu à une contestation ou être échangés contre du numéraire ou un bien ou service d'une valeur commerciale similaire.

Les deux nouvelles lauréates seront éditées dans un recueil, qui sera diffusé en version papier à tous les visiteurs du Dark Matter Day, le 31 octobre 2018 au Muséum de Grenoble, ainsi qu'en version numérique sur le site Echosciences Grenoble.

Article 6 : Sélection des lauréats

Le jury est composé de professionnels du monde des sciences, de la culture scientifique et des littératures de l'imaginaire. Composition du jury :

- **Raphaël Granier de Cassagnac**, chercheur (CNRS et CERN), et écrivain de science-fiction
- **Eric Lewin**, chercheur en géosciences, Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble
- **Emmanuelle Suard**, chercheuse à l'ILL et blogueuse
- **Frédéric Fromenty**, librairies O'Merveilles à Grenoble et Au Librius à Voiron
- **Marion Sabourdy**, Chargée des nouveaux médias à La Casemate, le Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Grenoble

Les auteur.es et parents ou représentants légaux dont les nouvelles sont primées seront informés le lendemain par un courriel à l'adresse qu'ils auront communiquée. La publication officielle des résultats se fera dans un second temps. Voir Article 2 pour les critères de jugement.

Article 7 : Calendrier

- **30 septembre 2018, 23h59** : fin de réception de vos nouvelles
- **11 Octobre, 9h-12h** : délibération du Jury
- **12 octobre** : prise de contact avec les auteur.es des nouvelles lauréates et publication des résultats dans la foulée
- **31 octobre** : remise des prix lors du Dark Matter Day, après 20h, au Muséum de Grenoble, distribution de la version papier du recueil des nouvelles lauréates et mise en ligne du recueil sur Echosciences Grenoble

Article 8 : Publication

Les nouvelles lauréates seront placées [sous licence Creative Commons CC by-sa](#), ce qui signifie que les auteur.es restent propriétaires intellectuels de leur nouvelle, ils autorisent sa diffusion pour tout tiers à condition qu'elle soit partagée à l'identique et avec la mention de la paternité.

Les auteur.es et parents ou représentants légaux autorisent, en plus de la publication susvisée, la possibilité, pour les organisateurs et partenaires d'utiliser tout ou partie de leur nouvelle en vue d'opération publicitaire, de promotion ou de communication. Les organisateurs mentionneront le nom ou pseudo des auteurs des nouvelles dans le respect du droit moral de ces derniers.

La participation au présent jeu entraîne la renonciation définitive par l'auteur.e ou ses ayants droits à invoquer une quelconque contrepartie financière, à revendiquer des droits d'auteurs ou connexes dans l'utilisation de sa création (texte ou nom).

Article 9 : Force majeure

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10 : Données à caractère personnel

Les données collectées sont utilisées par l'organisateur pour communiquer sur le concours, elles seront ensuite effacées. Seuls les emails intégreront la liste de diffusion "Informations sur les concours". Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Laboratoire de Physique Subatomique & Cosmologie - Concours Dark Matter Day - Cécile Renault - 53 avenue des Martyrs 38026 Grenoble.

Article 11 : Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Martine Rochias et Maître Agnès Beluffi, huissiers de justice associés, BP 84, 122 avenue du Vercors, 38602 Fontaine Cedex.

Le règlement peut être consulté et téléchargé sur le site internet de l'ILL. Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Institut Laue-Langevin, à l'attention de Françoise Vauquois, Concours Dark Matter, CS 20156, 38042 GRENOBLE Cedex 9.

Article 12 : Litiges

Le présent concours est soumis à la Loi française.